

Mémoire dans le cadre du projet de plan métropolitain de gestion des matières résiduelles 2016-2021 de la Communauté métropolitaine de Québec

Direction des services techniques

Janvier 2016

Aucune reproduction complète ou partielle de ce document n'est permise
sans l'autorisation écrite du CHU de Québec-Université Laval.

© CHU de Québec-Université Laval, 2016.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	1
1. LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES AU CHU DE QUÉBEC-UNIVERSITÉ LAVAL	2
2. COMMENTAIRES GÉNÉRAUX	4
3. RÉDUCTION À LA SOURCE ET RÉEMPLOI	5
4. RECYCLAGE.....	6
5. VALORISATION.....	7
6. MISE EN ŒUVRE.....	8
CONCLUSION	9
BIBLIOGRAPHIE.....	10

LISTE DES ABRÉVIATIONS ET SIGLES

CH	Centre hospitalier
CHU	CHU de Québec-Université Laval
CMQ	Communauté métropolitaine de Québec
CRD	Construction, rénovation, démolition
GMR	Gestion des matières résiduelles
ICI	Institution, commerces et industries
ISE	Information, sensibilisation et d'éducation
MAPAQ	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec
MIE	Matériel informatique et électronique
PCI	Prévention et contrôle des infections
PMGMR	Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles
RDD	Résidus domestiques dangereux (RDD)
REP	Responsabilité élargie des producteurs

INTRODUCTION

Regroupant le CHUL, L'Hôtel-Dieu de Québec, l'Hôpital de l'Enfant-Jésus, l'Hôpital du Saint-Sacrement et l'Hôpital Saint-François d'Assise, le CHU de Québec-Université Laval (CHU) est le plus important centre hospitalier universitaire du Québec et l'un des plus grands au Canada. Dispensant des soins généraux et spécialisés, mais surtout surspécialisés, le CHU dessert la population de tout l'est du Québec, soit un bassin de près de deux millions de personnes. Étroitement lié à l'Université Laval et orienté vers l'avenir, il détient également une mission d'enseignement, de recherche dans de nombreux domaines d'excellence et d'évaluation des technologies et des modes d'intervention en santé. Le CHU de Québec-Université Laval compte plus de 13 000 employés, 1 600 médecins, dentistes et pharmaciens, 317 chercheurs réguliers et associés, de même que 192 chercheurs affiliés et 680 bénévoles.

Le CHU a entamé depuis quelques années, une démarche de développement durable par l'adoption d'une politique de développement durable ainsi qu'un plan d'action. De par sa responsabilité corporative et citoyenne, le CHU souhaite poursuivre ses actions en vue de préserver et d'améliorer la qualité de vie des personnes dans le respect de celle d'autrui et celle des générations à venir. Le CHU est donc proactif quant à la mise en place des pratiques toujours plus respectueuses de l'environnement et a le désir d'inspirer par une contribution significative à l'amélioration de la santé et au développement de la communauté.

Conséquemment, le CHU souhaite poursuivre et intensifier ses actions en matière de gestion des matières résiduelles (GMR), en se conformant aux orientations régionales.

Le présent mémoire présente donc une mise en contexte des enjeux et contraintes de la gestion des matières résiduelles en milieu hospitalier, ainsi que les efforts qui peuvent être déployés afin d'atteindre les cibles de performances demandées dans le plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR), de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ).

1. LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES AU CHU DE QUÉBEC-UNIVERSITÉ LAVAL

En tant que centre hospitalier (CH), le CHU, fait partie du groupe des ICI (institutions, commerces et industries). Toutefois, l'organisation se distingue par la nature de ses activités.

En effet, la spécificité et la diversité de ses missions (soins, enseignement, recherche dans de nombreux domaines d'excellence et d'évaluation des technologies et des modes d'intervention en santé), font en sorte que la gestion des matières résiduelles est un enjeu majeur en terme de logistique hospitalière et de disposition.

Les matières résiduelles générées dans un CH peuvent être classées selon les catégories suivantes :

- déchets ultimes;
- déchets biomédicaux;
- déchets pharmaceutiques;
- déchets chimiques;
- déchets radioactifs;
- résidus domestiques dangereux (RDD);
- matières recyclables (ex. plastique, verre, fibres, métaux, etc.);
- matières putrescibles (ex. résidus alimentaires);
- débris de construction, rénovation et de démolition (CRD);
- matériel informatique et électronique (MIE);
- encombrants (ex. matelas, mobiliers, etc.);
- autres (ex. textiles, etc.).

Parmi ces matières, bons nombres sont régis par des lois et des règlements, comme par exemple le Règlement sur les déchets biomédicaux¹ du gouvernement du Québec (Q-2, r.12).

D'abord, les CH sont concernés par l'élimination des matières comme «producteurs». Ainsi, ils sont responsables d'une gestion adéquate, tout en s'assurant de jouer leur rôle de citoyen corporatif responsable par un souci de protection de l'environnement, mais également de protection de la santé publique.

Outres ses enjeux, ceux-ci font face à des défis liés à une croissance de l'utilisation de matériel à usage unique (pour des raisons de prévention et contrôle des infections). Ainsi, en plus d'une augmentation du volume, les CH font face à des enjeux de logistiques reliés au tri, à la collecte interne, au transport interne, à l'entreposage, ainsi qu'à la collecte externe (prise en charge pour le traitement). Il faut aussi se rappeler que dans un CH, les flux propres ne doivent pas rencontrer les flux souillés. Ces éléments viennent donc complexifier la gestion et l'élimination des matières résiduelles.

Aussi, la ségrégation de plus en plus importante des matières et ce, sur plusieurs sites amènent des contraintes tant contractuelles (plusieurs contrats pour plusieurs matières), que de logistiques internes

¹ <http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/matieres/biomedicaux/>

(nombreux processus, difficultés d'harmonisation de collectes et gestion des espace d'entreposage), que de collectes (plusieurs collectes pour des matières différentes, espaces, accessibilités, etc.).

L'âge des bâtiments, ainsi que leur localisation en milieu urbain représentent aussi des enjeux. Les bâtiments n'ayant pas été conçus pour accueillir des collectes alternatives aux déchets ultimes, les nouveaux modes de gestion des matières résiduelles et les contraintes reliées aux collectes de celles-ci représentent un défi de taille pour les CH.

2. COMMENTAIRES GÉNÉRAUX

Chef de file dans son domaine, le CHU est une référence en matière de pratiques cliniques, académiques et de gestion qui visent à améliorer sans cesse la santé et le mieux-être des personnes. Une saine gestion des matières résiduelles est par conséquent primordiale, afin d'assurer la santé et la sécurité de la population et d'être en cohérence avec ses missions.

Le CHU accueille donc favorablement le projet de PMGMR. En se dotant de cibles ambitieuses, les mesures mise en place nécessiteront la concertation et la collaboration de l'ensemble des acteurs concernés. Celui-ci est tourné vers l'avenir afin que tous posent des gestes liés aux valeurs d'une saine gestion des matières résiduelles.

Toutefois, certains éléments sont inhérents au contexte hospitalier. Les prochaines sections porteront sur les défis actuels et des pistes de réflexion, s'ils en sont jugés pertinents, pourront bonifiés les sections du PMGMR. Ces éléments sont présentés dans la perspective d'atteindre par le CHU en 2021, les cibles inscrites au PMGMR.

3. RÉDUCTION À LA SOURCE ET RÉEMPLOI

Des mesures de réduction à la source et de réemploi sont déjà en place, notamment l'herbicyclage et des ententes avec des organismes communautaires pour les denrées périssables.

Le CHU accueille donc d'un œil favorable, la mise en place de mécanisme de concertation et d'échange entre les organismes, les campagnes d'information, de sensibilisation et d'éducation (ISE) ainsi que les mesures incitatives pour la réduction à la source et de réemploi. (Mesures 1,2 et 4)

Toutefois, étant actuellement déjà assujettis à plusieurs cadres règlementaires et législatifs, le CHU favoriserait davantage l'ISE que l'adoption de politiques et de réglementations pour inciter la réduction à la source et le réemploi. (Mesure 3)

De plus, des travaux de recherche sur les débouchés possible pour le réemploi des textiles auraient pu être une avenue intéressante. En effet, l'identification (ex. logo organisationnel), la diversité des types des textiles (ex. rideaux, uniformes, couleurs, etc.) complexifient le réemploi et la gestion en fin de vie pour les ICI.

4. RECYCLAGE

Plusieurs matières sont actuellement récupérées et recyclées. Par exemple, la responsabilité élargie des producteurs (REP) a permis au CHU de se doter de moyens efficaces pour recycler gratuitement les piles, les batteries, le matériel électronique, etc.

Le recyclage du papier se fait depuis bons nombres d'années. Une compagnie assure le traitement du papier confidentiel et le recyclage. Les déchets de construction, rénovation et de démolition (CRD) sont quant à eux aussi recyclés.

Ce ne sont quelques exemples de l'ensemble des matières recyclées au CHU.

Les contraintes d'espaces, liés aux quantités et au volume de matières résiduelles recyclables sont le principal frein à l'augmentation de la performance du CHU. Aussi, la diversité des contrats de gestion, l'inaccessibilité aux écocentres, notamment pour les encombrants et les CRD à titre d'exemples représentent des défis auxquels le doit faire face. Les mesures 16 et 17 permettraient donc de répondre à ces défis.

Le CHU est toutefois choyé de pouvoir participer au programme de collecte de la Ville de Québec pour la gestion du plastique, verre, métal, et petit carton. Si la fréquence de collecte pouvait être augmentée, le CHU pourrait même améliorer sa performance et ce de manière considérable. En outre, le soutien à l'acquisition d'équipements pour les bâtiments publics et les parcs ainsi que le développement et l'implantation de mesures incitatives et de soutien (Mesure 7 et 9) permettraient au CHU d'augmenter sa performance et de rencontrer les objectifs de la *Politique québécoises de gestion des matières résiduelles*.

5. VALORISATION

Actuellement, le CHU participe au projet pilote de la Ville de Québec pour la collecte de ses matières putrescibles. Ainsi, 3 établissements sur 5 peuvent détourner de l'incinérateur ses résidus alimentaires.

Les enjeux de poids et de volume limitent l'expansion du projet. En effet, en raison d'un volume d'eau important, les matières putrescibles demeurent difficiles à transporter pour nos ressources et le temps requis à leur gestion est important. Des enjeux touchant la fréquence des collectes peuvent parfois amener des défis d'entreposage (odeurs). De plus, les règles imposées par le MAPAQ amènent des défis liés aux équipements servant à la manutention des matières putrescibles. En effet, un transfert de matières doit être réalisé en cours de collecte pour éviter qu'un bac qui transite par l'extérieur ne se retrouve en centre de production alimentaire.

Ainsi la mesure 20 permettrait peut-être au CHU de trouver des solutions reliées au poids et au volume, en plus de permettre une optimisation et une harmonisation de la collecte déjà en place.

6. MISE EN ŒUVRE

Comme acteur d'importance dans la région, le CHU réitère son appui dans les projets d'amélioration touchant la gestion des matières résiduelles. Ainsi, le CHU pourra faire part de ses défis et enjeux afin de travailler conjointement avec les partenaires des différentes composantes afin d'atteindre les cibles fixées par le PMGMR. (mesures 32 et 33).

En ce qui concerne le suivi et reddition de compte, le CHU est d'avis que des indicateurs de gestion simples et communs aux ICI pourraient être élaborés afin de faciliter le suivi et l'évolution de l'atteinte des cibles et objectifs (mesure 34). Il serait important que l'information puisse être fournie en temps réel, par exemple, par un outil en ligne. En effet, une des difficultés pour les ICI en GMR demeure le suivi de la performance. Une traçabilité des données permettrait d'avoir des indicateurs fiables et deviendrait ainsi un outil assurant une meilleure mobilisation de notre personnel envers la gestion des matières résiduelles. (orientations 4 et 5)

En ce sens, la réalisation de caractérisation des matières résiduelles en ICI permettrait ainsi d'avoir des données justes et réelles sur les performances que ces secteurs pourraient atteindre.

Il va de soi que la concertation et la collaboration de tous est nécessaire pour la mise en œuvre de ce PMGMR. Un comité de travail en gestion des matières résiduelles en milieu institutionnel, permettrait certainement la mobilisation et l'adhésion des différentes parties prenantes. Ce comité favoriserait le partage des expériences et des outils afin d'éviter la duplication des initiatives en vase clos.

CONCLUSION

Le CHU de Québec-Université Laval appuie le projet de PMGMR et salue les objectifs fixés par la CMQ.

Le CHU de Québec-Université Laval, en citoyen corporatif responsable, a le souci d'être une organisation impliquée en matière de développement durable afin d'assurer le bien-être de tous en contribuant à la poursuite de ses missions. Ainsi, le PMGMR permettra au CHU de poursuivre les efforts entamés en gestion de matières résiduelles et tout en incarnant les valeurs de développement durable.

Le CHU espère que les observations et commentaires inscrits au présent mémoire, permettront de bonifier le PMGMR, afin que ce projet soit porteur et mobilisant pour l'ensemble des acteurs concernés. Le CHU réitère donc son engagement comme partenaire de la CMQ et assure sa collaboration, en tenant compte de la disponibilité de ses ressources, pour l'atteinte des cibles fixées par le PMGMR.

BIBLIOGRAPHIE

COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE QUÉBEC. 36 MESURES, [En ligne].

[http://www.cmquebec.qc.ca/_media/document/1350/36-mesures.pdf]

COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE QUÉBEC. 36 MESURES, [En ligne].

[http://www.cmquebec.qc.ca/_media/document/1350/cmq-projet-pmgmr-2015-10-27-final-reduit.pdf]

CHU DE QUÉBEC-UNIVERSITÉ LAVAL
Direction des services techniques

L'Hôtel-Dieu de Québec
11, côte du Palais
Québec (Québec) G1R 2J6
Téléphone : 418 525-4444, poste 18047 — Télécopieur : 418 691-2931